

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2023

Présents : BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Absents : BERTRAND Elisabeth, LUCAS Germain, MERLET Adrien,

Secrétaire : GODARD Sophie

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour transmis le mardi 16 mai 2023 :

- Ajout d'un point :
 - Participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement et aux travaux de restructuration de l'école publique de Saint Laurent sur Sèvre

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 11 AVRIL 2023

Compte-rendu approuvé

II - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

OBJET	TIERS	MONTANT HT	DATE
Nettoyage vitrerie Mairie	Nettoyage RACAUD	70,00 €	17/04/2023
Nettoyage vitrerie Bibliothèque	Nettoyage RACAUD	125,00 €	17/04/2023
Nettoyage vitrerie Salle de la Cité	Nettoyage RACAUD	210,00 €	17/04/2023
Signature électronique Guillaume JEAN	E-Collectivités	200,00 €	25/04/2023
Fleurissement pont	Les Pépinières GREAU	104,90 €	25/04/2023
Fourniture carrelage, colle, joint Café Le Trèfle	Les Carreaux Spicéens	189,67 €	02/05/2023

III – VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'exposé du Maire,

Article 2 : d'attribuer les subventions ci-dessous :

	2023
ADMR (service d'aide)	96,00 €
Ecole de musique des Epesses	17,00 €
Ecole de musique la Malaurentaise	34,00 €
Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (section restaurant scolaire)	5 000,00 €
FCSLMV	119,00 €
Les Pélicans Gymnastique Les Epesses	51,00 €
Les Petits Lutins (section CLSH)	1 928,40 €
Peinturlure	17,00 €
Secours Catholique	67,00 €
TakabouG St Laurent sur Sèvre	51,00 €
Vent d'Eveil St Malo du Bois	17,00 €
	7 397,40 €

IV – LISTE PREPARATOIRE DES JURES POUR L'ANNEE 2024

Le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assise du département de la Vendée pour l'année 2024 est de 547. Le nombre de personnes tirés au sort doit être le triple de celui fixé, soit 3 personnes pour les communes de Mallièvre/Treize-Vents.

Sur la base de cette liste préparatoire, il appartiendra ensuite à une commission réunie dans chaque cour d'assise de sélectionner le juré définitif.

Il convient de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire selon le procédé suivant :

- Le premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs
- Le second tirage donne la ligne, et par conséquent le nom du juré

Seules les personnes qui auront plus de 23 ans au 31 décembre 2023, c'est-à-dire nées avant le 31 décembre 2000 peuvent retenues parmi les personnes tirées au sort.

La liste préparatoire des électeurs tirés au sort pour les communes de Mallièvre et Treize-Vents sera transmise au secrétariat-greffe du Tribunal judiciaire de la Roche sur Yon avant le 15 juillet 2023.

Les électeurs ont été tirés au sort selon les modalités définies au-dessus. Monsieur le Maire est chargé de les informer.

V – PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en l'absence d'une école publique sur le territoire communal, des enfants domiciliés à Mallièvre fréquentent l'école publique Jean de la Fontaine de Saint-Laurent sur Sèvre. Il rappelle également qu'un accord collectif amiable avait été mis en place fin 2010 entre les communes environnantes concernant le versement d'une participation forfaitaire (**119 € par élève**) aux travaux de restructuration des locaux. Cette contribution sera étalée sur une durée de 20 ans maximum.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Jean de la Fontaine de Saint-Laurent-sur-Sèvre soit :

$$1\ 245,11\ €\ (\text{maternelle}) + 379,11\ €\ (\text{primaire}) = 1\ 624,22\ \text{€uros.}$$

Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'exposé du Maire,

Article 2 : de verser à la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre le montant de 1 624,22 €uros (dépenses de fonctionnement) pour les deux enfants domiciliés à Mallièvre et inscrits à l'école Jean de la Fontaine + 238 € pour la participation aux travaux de restructuration des locaux

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

VI – QUESTIONS DIVERSES

• ESPACES VERTS, BATIMENTS, VOIRIES

Stationnement

L'Agence de Service aux Collectivités Locales a repris le dossier des aménagements des différentes aires de stationnement.

Une demande de devis va être faite pour compléter les signalétiques déjà en place.

Le stationnement compliqué et parfois dangereux aux abords de la Place des Tisserands, il va être mis en place des jardinières provisoires pour essayer de contenir les débordements et maintenir la sécurité de tous.

Sonorisation salle de la Cité

Une rencontre avec la société SPPEC a été faite le 3 mai au sujet de la sonorisation de la salle. Il faut les relancer pour avoir un devis.

Projet Halle

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le 10 mai, le projet n° 3 a été retenu (3 petites halles 45 m², 40 m², 25m² donnant un effet de terrasse).

Point à temps

Cholet TP intervient la semaine 22 (29/06/2023 au 02/07/2023). La circulation sera perturbée.

Rue du Pavé

Monsieur le Maire a échangé avec Mr LE MOING de l'Agence de Service aux Collectivités Locales au sujet de la rue du Pavé (litige toujours en cours). Il propose de revenir avec des entreprises pour étudier ce qui peut être fait et quel serait les coûts.

MAM

Monsieur le Maire a fait un point avec les assistantes maternelles de la MAM les P'tits Filous. Philippe MARTINEAU va faire le tour du bâtiment avec l'entreprise BERTRAND afin d'évaluer les travaux à effectuer.

• TOURISME, CULTURE, COMMUNICATION

Espace Jeunes Treize-Vents

Mélanie BERTRAND et Delphine BOITEAU ont rencontré Marielle DUDOGNON-HERAULT (2^{ème} adjointe de la commune de Treize-Vents) pour échanger sur l'espace jeunes.

A l'initiative de la commune de Treize-Vents et en collaboration avec l'association Calypso, un espace jeunes a été créé pour les 11-14 ans. L'ouverture de cet accueil aurait dû se faire en avril mais par suite du retard du dossier de subvention attribuée par la CAF celui-ci n'a pu ouvrir à ce jour.

L'accueil des jeunes se tiendra dans l'ancien foyer des jeunes qui fera l'objet de travaux de peinture et d'électricité et devrait ouvrir en septembre. Les enfants monteront des projets afin de trouver des finances pour les différentes activités qu'ils organiseront. Cet espace sera ouvert de 14h à 18h les mercredis en période scolaire et de 14h à 18h tous les jours pendant les vacances scolaires.

La commune de Treize-Vents ayant voté un budget pour faire vivre cet accueil mais n'étant pas encore en fonctionnement, il a été décidé d'utiliser une part en organisant un camp d'été. La commune de Treize-Vents

prend en charge une partie du coût du séjour (112.50 €/enfant de Treize-Vents et 82,50€/enfant extérieur). Le montant restant à la charge de la famille est donc de 100 € pour les jeunes de Treize-Vents et 130 € pour les autres.

Victime de son succès, la commune de Treize-Vents a décidé de privilégier les enfants de sa commune afin que le maximum puisse y participer et par conséquent les autres enfants sont mis sur une liste d'attente. Des familles Treize-Ventaises ayant entendu parler de cette liste d'attente se sont manifestées en disant que si les enfants sur liste d'attente ne pouvaient participer, elles annuleraient leurs réservations. La commune a finalement choisi de revenir sur cette décision et l'association a pris les réservations comme elles arrivaient. Mélanie et Delphine demande si la commune de Mallièvre ne pourrait pas donner une participation financière en sachant que rien n'est proposé aux jeunes de la commune mais également de désigner un correspondant qui participerait aux échanges sur cet espace jeunes avec les différents acteurs.

Il est décidé que la commune de Mallièvre prendra en charge la part communale des enfants qui participeront au séjour (3 enfants). Il faudra prendre contact avec l'association Calypso pour les modalités.

Pavé

Le pavé « d'été » est en cours de rédaction.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL – 20 H

✍ 4 juillet

**Le Secrétaire de Séance,
Sophie GODARD**



Séance levée à 21H30

**Le Maire,
Guillaume JEAN**

